2ème réunion du comité de suivi du projet agrivoltaïque de Montclavin

Les membres du comité de suivi (COS) du projet agrivoltaïque de Montclavin situés sur les communes de Garchy et Narcy se sont réunis pour la deuxième fois, le mardi 9 juillet 2024, afin d'échanger sur les sujets prévus à l'ordre du jour de cette réunion, ordre du jour qui avait été transmis aux différents membres le 29 mai 2024.

Présents : Denis HOUCHOT (maire de Garchy), Dominique THIBAULT (2ème adjoint de Narcy), Cécile MALGUY (habitante de Narcy) et Alexandre SAGE (chef de projet à VALOREM, en charge du développement du projet agrivoltaïque de Montclavin)

Invité : Anne CONDAMINE, future exploitante agricole

Absents : Samuel HOMAGE (conseiller municipal de Garchy), Xavier HESTERS (conseiller municipal de Narcy), tous les deux occupés par des travaux agricoles

ORDRE DU JOUR

- Point d'avancement du projet
- Planning prévisionnel
- Premiers éléments des études environnementales, paysagères et agricoles
- Ouverture du capital de la société de projet aux communes d'implantation

COMPTE-RENDU

La réunion a débuté à 18h30.

Introduction

Monsieur Alexandre SAGE prend la parole pour remercier toutes les personnes présentes à la réunion, présenter la nouvelle membre du comité de suivi (COS) Madame Cécile MALGUY, expliquer l'absence de certains membres occupés par des travaux agricoles et prévenir que Monsieur Denis HOUCHOT devra partir vers 19h pour des raisons personnelles.

En raison de cela il est décidé de changer l'ordre des thèmes qui seront traités et commencer par l'ouverture du capital de la société de projet aux communes d'implantation.

Monsieur Alexandre SAGE présente rapidement l'organisation du COS à Madame MALGUY.

Ouverture du capital de la société de projet aux communes d'implantation

Monsieur Alexandre SAGE explique que la société de projet (SPV) Montclavin Energies a été créée le 08 août 2023 pour permettre la sécurisation du raccordement électrique sur le poste source de La Charité-sur-Loire.

Monsieur Alexandre SAGE présente l'offre que propose VALOREM aux communes de Garchy et Narcy, offre présentée lors aux conseils municipaux respectifs le 4 avril 2023 à Garchy et 09 juin 2023 à Narcy, à savoir 10% du capital social de la SPV Montclavin Energies réparti entre les 2 communes au prorata des puissances installées.

Monsieur Alexandre SAGE demande si ce sujet a été discuté lors des précédents conseils municipaux de Garchy et Narcy. Monsieur Denis HOUCHOT et Monsieur Dominique THIBAULT informe que cela n'a pas été rediscuté depuis les dernières présentations de VALOREM à leurs conseils municipaux respectifs.

Monsieur Alexandre SAGE demande ensuite s'ils connaissent les positions de leurs conseils à ce sujet. Monsieur Dominique THIBAULT pense que le conseil municipal de Narcy serait plutôt favorable à cette décision tandis que Monsieur Denis HOUCHOT ne connait pas l'avis général.

Monsieur Alexandre SAGE explique que si les conseils municipaux souhaitent que les communes d'accueil entrent au capital de la SPV Montclavin Energies, il serait préférable qu'une décision, via une délibération, soit prise en septembre 2024 car le processus est assez long et qu'il est préférable qu'il soit fini avant la recevabilité du projet par les services de l'Etat.

Monsieur Alexandre SAGE décrit ensuite les étapes de ce processus pour les communes :
- Délibérations favorables
- Echanges et constitution d'un pacte d'associés (2-3 mois), il est recommandé aux communes d'être accompagné par un juriste ou notaire
- Echanges et constitution d'un contrat de co-actionnaires basé sur le pacte d'associés

Monsieur Alexandre SAGE propose à Monsieur Denis HOUCHOT et Monsieur Dominique THIBAULT de venir présenter ce sujet lors d'un de leurs conseils municipaux à la rentrée, qui est être dédié qu'à ce sujet. Cette proposition leur convient et il est décidé de convenir des dates lors de la deuxième quinzaine d'août.

Monsieur Dominique THIBAULT demande si une note récapitulative de l'offre de prise de capital et des mécanismes de bonification de cette prise de capital par les communes peut être envoyée, ce que confirme Monsieur Alexandre SAGE.

Monsieur Alexandre SAGE informe que suite à la demande faite lors du précédent COS, VALOREM a validé le fait d'ouvrir 10% du capital de la SPV Montclavin Energies à un collectif citoyen qui souhaiterait devenir co-actionnaire. Monsieur Alexandre SAGE explique que VALOREM n'aidera pas à la constitution de ce collectif citoyen mais que les coordonnées d'organismes spécialisés dans ce domaine seront transmises aux membres du COS. Monsieur Alexandre SAGE explique également que les modalités de prises de capital sont différentes entre les communes d'accueil et un collectif citoyen :
- Un collectif citoyen doit apporter la part de financement du projet équivalente à sa part de capital social
- Un collectif citoyen ne bénéficie pas de l'offre de rachat des parts sociales qui sont proposées aux communes (rachat garanti de la moitié des parts sociales au moment

du financement puis l'autre moitié après 5 ans d'exploitation avec un prix de rachat calculé par VALOREM selon une formule interne.)

Monsieur Dominique THIBAULT demande si d'autres acteurs, comme les communautés de communes (CC), peuvent prendre des parts de capital, ce que confirme Monsieur Alexandre SAGE. Il demande ensuite à Monsieur Dominique THIBAULT et Monsieur Denis HOUCHOT s'ils savent si leurs CC respectives souhaitent devenir co-actionnaires. Monsieur Denis HOUCHOT répond que selon lui la CC Cœur de Loire n'est pas forcément intéressée de prendre des parts de capital tandis que Monsieur Dominique THIBAULT ne connait pas l'avis de la CC des Bertranges.

Point d'avancement du projet

Monsieur Alexandre SAGE présente les étapes passées du projet depuis son lancement lors du contact prit par Monsieur Paul-Antoine CONDAMINE en décembre 2022 afin que Madame Cécile MALGUY ait toutes les informations :

- Décembre 2022 : prise de contact par Monsieur Paul-Antoine CONDAMINE
- 4 avril 2023 : signature promesse de bail emphytéotique et présentation du projet au conseil municipal de Garchy qui prend une délibération favorable à l'unanimité pour le lancement des études
- 09 juin 2023 : présentation du projet au conseil municipal de Narcy qui prend une délibération favorable pour le lancement des études
- Juillet 2023 : choix des prestataires études environnementales et paysagères, l'entreprise Corieaulys et ces prestataires sont choisis
- 04 août 2023 : rencontre avec Monsieur Martin BLOCH de la chambre d'agriculture (CA) de la Nièvre pour présenter le projet et demander l'assistance de la CA dans ce projet
- Septembre 2023 : début des études environnementales et paysagères, demande de proposition technique et financière (PTF) auprès de RTE pour sécuriser les capacités de raccordement restantes sur le poste source de La Charité-sur-Loire
- 2 novembre 2023 : 1ère réunion du COS en mairie de Garchy
- Janvier 2024 : distribution de la lettre d'information n°1 du projet
- Février 2024 : permanences d'information en mairies de Garchy et Narcy, signature de la PTF
- Mars 2024 : campagne de financement participatif
- Avril-juillet : choix des prestataires pour l'étude préalable agricole (EPA), le prestataire ayant été choisi est AgriPV-expert, l'étude de complémentarité agricole (ECA) qui est réalisé par une technicienne de la chambre interdépartementale d'agriculture (CIA) 25-90 pour la partie trufficulture, et un technicien de la CA 58 pour la partie générale et framboisiers, l'étude pédologique réalisée par un technicien de la CA 58
  Passage des différents prestataires sur le terrain

  (Monsieur Denis HOUCHOT quitte la réunion vers 19h10)

Planning prévisionnel

Monsieur Alexandre SAGE présente ensuite le planning prévisionnel du projet :

- Septembre 2024 : fin des états initiaux de toutes les études, passage en pôle EnR, prise de décision des conseils municipaux sur l'entrée ou non des communes au capital social de la SPV Montclavin Energies

- Octobre 2024 : 3ème réunion du COS et réunion de coordination, il s'agit de la réunion au cours de laquelle l'implantation finale est choisie (des modifications à la marge peuvent avoir lieu après) avec les données des états initiaux et l'aide des différents prestataires
- Octobre 2024 – février 2025 : rédaction de l'étude d'impact sur l'implantation choisie
- Novembre 2024 : permanences d'information pour présenter l'implantation choisie, visite du site par VALREA (filiale de construction de VALOREM)
- Février 2025 : dépôt du ou des permis de construire

Le planning présenté est validé par les membres du COS.

Premiers éléments des études environnementales, paysagères et agricoles

Monsieur Alexandre SAGE décrit ensuite les premiers éléments des études réalisées :

- La technicienne de la CIA 25-90 a fait une recommandation pour l'espacement entre les tables de panneaux photovoltaïques (PV) pour la partie trufficulture. Celui-ci est de 9m entre 2 tables bord de panneaux à bord de panneaux lorsque ceux-ci sont inclinés au maximum (la technologie envisagée pour ce projet est des panneaux PV trackers), un schéma est présenté sur le diaporama et distribué en copie papier aux membres présents
- Les relevés géomètre ont été faits et intégrés dans la nouvelle implantation, qui est présentée sous format papier aux membres présents
- Les études pédologiques et zones humides ont été partiellement réalisées (le technicien attend les moissons pour les finir). Celles-ci confirment que les terrains ont un faible potentiel et agronomique et identifie environ 1 ha de zone humide.
- Les passages faune/flore hiver/printemps ont été réalisées. Lors d'un échange téléphonique Corieaulys indique qu'il n'y a pas d'enjeux flore qui ont été détectés.
- Des premières rencontre exploitant/prestataire ont eu lieu pour l'ECA (CA 58) et l'EPA

En complément de ces sujets les différents membres ont abordé :

- La question du raccordement qui est un enjeu sur le projet. Monsieur Alexandre SAGE a indiqué que suite au retour de RTE concernant le poste source de Perroy, VALOREM réfléchit à d'autres solutions pour raccorder les projets de Montclavin et La Marche au réseau électrique.
- Le passage des câbles raccordant le projet au poste de transformation HTA/HTB soit de RTE soit celui que va construire VALOREM à La Charité-sur-Loire (dimensions des tranchées, indemnisation des propriétaires/exploitants des parcelles traversées…)
- La question du stockage prévue au poste de transformation HTA/HTB de VALOREM a aussi été abordée.
- Le projet agricole prévus sur ce projet (historique des réflexions, structure envisagée, modèle économique, formations suivies…)

La réunion s'est terminée à 19h30.